



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur la VC n°8 dite chemin Irigoitia
N° A157-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur la VC n°8 dite chemin d'Irigoitia du **mardi 13 octobre 2026 jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 inclus**, pour des travaux de remplacement de 5 poteaux télécom pour la fibre optique, réalisés par la SAS Pyrénées Travaux Publics.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de remplacement de 5 poteaux télécom pour la fibre optique, réalisés par la SAS Pyrénées Travaux Publics, sont prévus sur la VC n°8 dite chemin d'Irigoitia du **mardi 13 octobre 2026 jusqu'au vendredi 23 octobre 2026 inclus**.

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée par un alternat manuel.

ARTICLE 2 : La SAS Pyrénées Travaux Publics, représentée par M. Marco GRACIETTE, demeurant route d'Espagne 31 440 ARLOS, effectuant les travaux, sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage en Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren,
- La SAS Pyrénées Travaux Publics
- Le responsable des services techniques

BRISCOUS le 08 octobre 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU



Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.brisco.us.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

